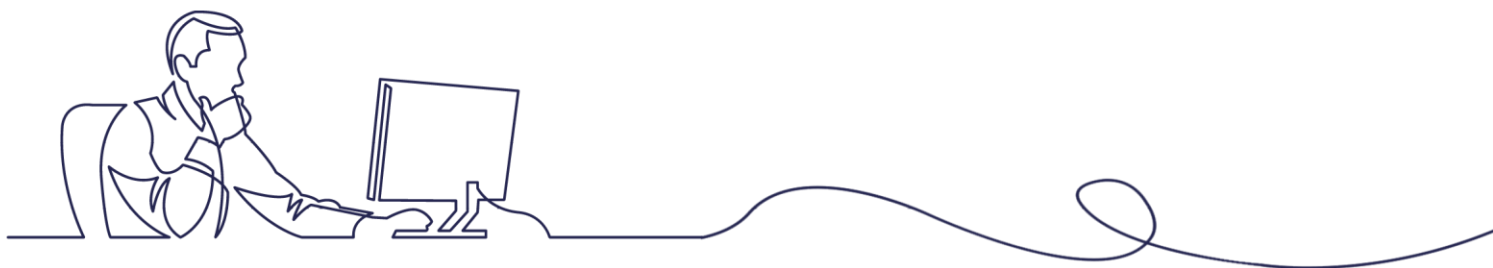


COMMUNIQUE DE PRESSE 5/10/22



Cohezio et DOKTR s'associent pour lancer les premiers examens de médecine du travail par téléconsultation

En mai 2021 DOKTR a été lancé: une application sécurisée et facile à utiliser pour les consultations médicales par vidéo en médecine générale. Un peu plus d'un an plus tard, DOKTR s'associe à Cohezio, Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (SEPPT), pour lancer les premiers examens de médecine du travail par téléconsultation. Un projet pilote débute en ce mois d'octobre avec 180 travailleurs. Une évaluation est prévue fin 2022, avec en perspective un élargissement de ce type de consultations, qui offrent d'indéniables avantages pour les employeurs, les travailleurs et les médecins du travail.

Dès ce mois d'octobre, 180 travailleurs du service clientèle de **Proximus** (affilié chez **Cohezio**) ne devront plus se déplacer pour leur examen auprès du médecin du travail de **Cohezio**. En effet, ils seront les premiers à tester, dans le cadre d'un projet-pilote, l'examen de médecine du travail par téléconsultation via l'application sécurisée et spécialement conçue pour la réalisation d'examens médicaux **DOKTR**.

Ce projet-pilote bénéficie de l'accord et du soutien du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, autorité de tutelle des SEPPT.

Concrètement, les travailleurs, après avoir été informés et sensibilisés, seront invités dans les jours précédant la consultation à télécharger l'application **DOKTR** sur leur smartphone et à s'identifier via ITSME. Ils recevront également une invitation à leur examen médical, par e-mail, qui spécifiera que la consultation se tiendra par téléconsultation. S'ils préfèrent cependant être vus physiquement, ils n'auront qu'à en faire la demande, il n'existera aucune obligation de bénéficier de l'examen par téléconsultation.

Le jour et à l'heure de l'examen médical, le travailleur recevra un message et un appel du médecin du travail via l'application. La consultation entre le médecin et l'employé se fait par le biais d'une vidéo sécurisée dans l'application afin de garantir une sécurité et une confidentialité maximales des données.

Les avantages,

La plupart des examens médicaux sont légalement obligatoires pour les travailleurs soumis à des risques spécifiques. Grâce aux téléconsultations, ils peuvent assurément économiser du temps et des frais de déplacement. En outre, les salariés pourraient également, à terme, contacter plus facilement et plus rapidement le médecin du travail en cas de besoin (dans le cadre de consultations spontanées, à la demande du salarié). La seule chose que l'employeur doit assurer est une salle disponible, afin de garantir la confidentialité des consultations.

Pour **Cohezio**, et les SEPPT en général, le passage progressif vers des consultations virtuelles totalement sécurisées, pour certains types d'examens, va permettre d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des médecins du travail, profession notoirement en pénurie. Les déplacements d'une entreprise ou d'un centre de consultation à l'autre seront réduits, de même que le temps entre deux consultations, les risques de retard ou absence à une convocation seront limités et les plages vides seront plus facilement comblées en cas de non-disponibilité/absence d'un travailleur. Les délais pour obtenir certains examens pourront également être réduits.



Seuls certains examens de médecine du travail pourraient, à terme, avoir lieu par téléconférence. Il s'agit évidemment des examens qui ne nécessitent pas que soient effectués certains actes techniques par le personnel infirmier ou médical (visio-test, spirométrie, vaccination, ECG ...). Sont donc concernés certains examens périodiques, certains examens de pré-reprise du travail, les examens dans le cadre de la protection de la maternité et de l'allaitement, certains examens spontanés.

Le projet-pilote sera évalué par toutes les parties fin 2022. S'il est concluant et que les autorités donnent leur feu vert, il sera progressivement élargi à d'autres organisations clientes de **Cohezio**.



« Il s'agit d'un projet essentiel pour **Cohezio**, mais aussi pour la médecine du travail dans son ensemble, indique **Dr Eddie De Block**, Directeur médical de **Cohezio**. S'il est concluant, il va apporter une révolution dans les pratiques médicales des SEPPT. La technologie va nous aider à faire face à l'un des défis majeurs de notre secteur, celui d'optimiser l'utilisation de nos ressources médicales, trop rares, et ce au bénéfice avant tout des travailleurs et employeurs belges. Nous sommes donc ravis et honorés que **DOKTR** ait choisi **Cohezio** comme premier partenaire dans notre secteur. »



Jan Van Wijnendaele Managing Director de **Doktr** : « Avec **DOKTR**, nous nous engageons à faciliter les consultations vidéo de haute qualité entre les utilisateurs finaux et les prestataires de soins de santé. Nous sommes donc très heureux de ce partenariat avec **Cohezio** pour pouvoir désormais piloter des consultations vidéo dans le cadre de la prévention et de la médecine du travail et contribuer ainsi à plus de services numériques pour les salariés, les employeurs et les médecins du travail. »



Marc Moris Prevention & Protection Dept Lead de **Proximus** : « En tant qu'entreprise, nous mettons constamment l'accent sur la santé de nos employés, notamment grâce aux nouvelles possibilités numériques. En réalisant des consultations vidéo en plus des consultations traditionnelles, nous augmentons à la fois l'accessibilité pour les employés et l'efficacité pour les médecins d'entreprise. Une situation gagnant-gagnant pour le service externe, l'employeur et l'employé. »

Qui est Cohezio ?

Cohezio est un **Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (SEPPT)**, qui veille au bien-être de plus de 505.000 travailleur-euses réparti-es dans près de 23.000 entreprises, sur tout le territoire belge. En tant que troisième plus grand SEPPT de Belgique, **Cohezio** compte parmi ses affiliés des organisations telles que bpost, Proximus, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Scholengroepen, de grandes villes et communes, de nombreux CPAS, de très nombreuses zones de police et de secours, la STIB, le VDAB, Vinçotte, Keolis, etc. Avec près de 600 collaborateur-trices (conseiller-es en prévention médecins du travail, aspects psychosociaux, ingénieurs, ergonomes, visiteur-euses d'entreprise, infirmier-es, personnel administratif...), **Cohezio** veille au quotidien à la surveillance de la santé des travailleur-euses de ses organisations affiliées, et les accompagne dans la prévention de l'ensemble des risques, qu'ils soient psychosociaux, ergonomiques, de sécurité. sur le lieu du travail.

À une époque où l'on n'a sans doute jamais insisté autant sur l'importance de la prévention, **Cohezio** s'affiche comme l'un des partenaires de référence en la matière pour les entreprises belges.

Plus d'informations sur www.cohezio.be.

À propos de Doktr

Doktr est un fournisseur de services de santé numérique innovant, qui permet des consultations vidéo entre les utilisateurs et les prestataires de soins de santé d'une manière accessible, sécurisée et conviviale. La plateforme de téléconsultation a été lancée par Proximus fin mai 2021 et se distingue par son extrême facilité d'utilisation, tant pour le médecin que pour le patient. Depuis mars 2022, la Mutualité Chrétienne/Christelijke Mutualiteit et Solidaris travaillent ensemble sur **Doktr** pour contribuer au développement d'un modèle hybride de soins de santé tourné vers l'avenir. L'ambition de **Doktr** est d'améliorer l'accès aux soins de santé en mettant l'accent sur la technologie et la prévention. L'application compte désormais plus de 209 000 téléchargements et 55 000 utilisateurs enregistrés. La convivialité de l'application se reflète dans les évaluations positives de l'App Store et dans un taux de satisfaction de 95 %.

Contacts presse

Pour Cohezio : Fabienne Defrance | 0499/588.300 | fabienne.defrance@cohezio.be

Pour DOKTR : Jan Van Wijnendaele | jan.van.wijnendaele@doktr.be

Pour Proximus : Haroun Fenaux | Haroun.fenaux@Proximus.com

